

Image not found or type unknown



# Chèque volé : comment réagir ?

Fiche pratique publié le 16/10/2014, vu 555 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Si vous avez perdu votre chéquier (ou un chèque) ou que l'on vous l'a volé, vous avez la possibilité de faire opposition.**

En cas d'opposition, l'encaissement du ou des chèques est alors rendu impossible (ou est annulé, s'il a déjà eu lieu).

[Voir le détail](#)